

TRANSPORTS

URBAINS

LES MÉTIERS

DE LA BRANCHE

ÉDITION 2022


**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **OPCO**
Mobilités

Compétences en mouvement

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

La branche des transports urbains est largement construite autour du métier de conducteur, qui représente 66 % des effectifs.

Très structurée en termes d'analyses sur les emplois et les compétences, elle l'est aussi au niveau des entreprises qui sont 93 % à avoir signé un accord de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

La branche est confrontée à trois évolutions majeures :

- L'ouverture à la concurrence avec, depuis la loi dite Sapin de 1993, la création de délégations de service public et l'obligation pour les autorités organisatrices de la mobilité (régions) de repasser un appel d'offres au moins tous les dix ans pour sélectionner les opérateurs ;
- Une diminution tendancielle des moyens financiers des autorités organisatrices de la mobilité (sauf, temporairement, pendant la crise sanitaire en cours au moment de l'étude)
- Une exigence d'optimisation de l'offre de réseau (diminution légère de l'offre kilométrique).

Ces évolutions importantes n'ont pas empêché la branche de connaître une expansion continue de ses effectifs (+14,1 % entre 2008 et 2016), malgré un ralentissement depuis 2015 compte tenu de la tendance générale à l'optimisation de l'offre des réseaux de transport public urbain.

Sans surprise, le développement durable est perçu comme un enjeu majeur pour les entreprises, dans une proportion beaucoup plus forte que pour la moyenne des branches de la mobilité. Si ces évolutions n'entraînent qu'à la marge des évolutions dans les métiers de la conduite (adaptation aux nouvelles motorisations, conduite écoresponsable), elles ont un impact majeur sur les métiers de la maintenance, notamment les métiers de mécanicien et d'électromécanicien.

De même, la révolution numérique est perçue comme un enjeu majeur pour 82 % des entreprises consultées.

L'automatisation est un enjeu très bien perçu dans cette branche, d'autant plus qu'elle pourrait être parmi les premières branches de la mobilité à être concernées par l'arrivée des véhicules autonomes. Pour autant, l'observation des taux d'automatisation des principaux métiers de la branche conduit à un risque faible. De fait, les métiers concernés par des taux d'automatisation élevés sont plutôt de faibles effectifs (gestionnaires de paie, agents de magasinage), sauf en ce qui concerne les conducteurs de métro.

À court terme, à défaut de transformation profonde des métiers liés à la conduite (hors métro), il est certain que les compétences de ces métiers devront évoluer sensiblement vers la gestion des conflits, la relation commerciale, l'information client (par exemple la capacité d'informer le client sur l'ensemble des solutions de mobilité existant dans une zone donnée) et l'écoconduite. Plus généralement, les métiers de conducteur vont probablement évoluer vers davantage de polyvalence (conseil et renseignement des clients, maîtrise de la multimodalité des transports sur une zone bien définie...).

Les entreprises considèrent que des métiers vont émerger ou se développer fortement dans cette branche. La complexification générale de l'activité de transport urbain entraîne le développement accéléré de nouveaux métiers. Si la part des conducteurs devait légèrement se replier, on devrait assister au contraire à l'accélération des créations d'emplois sur certains métiers :

- Métiers de la sûreté et de la QHSE
- Métiers de la vérification et de la régulation (complexification de la gestion du trafic et impératifs de lutte contre la fraude)
- Métiers liés aux systèmes d'information.

En revanche, les métiers de la maintenance devraient voir leur part baisser dans les effectifs. Quant au métier de conducteur, les effectifs devraient légèrement se replier, en ligne avec la diminution de l'offre kilométrique.

En termes de difficultés de recrutement, les tensions les plus fortes sont remarquées sur le métier de conducteur de transport en commun qui figure parmi les métiers en forte tension selon l'enquête BMO 2020 (Pôle emploi). En revanche, il ne semble pas y avoir de tensions particulières dans le recrutement des autres métiers à fort effectif (contrôleurs des transports).

Quel que soit le scénario retenu, les besoins en recrutement devraient rester soutenus compte tenu du vieillissement marqué de la pyramide des âges, y compris chez les conducteurs, métier où les tensions sont les plus fortes, ceci malgré la diminution prévisible des effectifs.

En termes de passerelles, il existe des possibilités d'entrées à partir des métiers du transport routier.



LES FAMILLES DE MÉTIERS

- » Les métiers de l'exploitation
- » Les métiers de la maintenance
- » Les métiers du développement commercial et institutionnel
- » Les métiers des études et projets
- » Les métiers supports

» Les Conducteurs receveurs

assurent la conduite des véhicules de transport en commun. Ils accueillent, prennent en charge et informent les voyageurs. Ils appliquent les contrôles et procédures de sécurité. Ils appliquent et veillent au respect des procédures de sécurité. Ils vendent les titres de transport et assurent la gestion de la caisse. Ils contrôlent les informations sur le tableau de bord et préparent la feuille de route. En cas d'incident, ils déclenchent les procédures d'urgence.

» Les Conducteurs pour personnes à mobilité réduite

assurent la conduite de personnes nécessitant aide et accompagnement en véhicule de transport en commun. Ils informent sur les conditions de circulation. Ils préparent les trajets, vérifient les équipements de sécurité, veillent à la sécurité des passagers et déclenchent les procédures d'urgence en cas d'incident.

» Les Agents de planning

planifient la circulation du matériel roulant au niveau opérationnel sur le court terme. Ils élaborent le planning des conducteurs et organisent leur travail (congrés, remplacements, etc.). Ils coordonnent l'activité d'une équipe d'exploitation.

» Les Managers de conducteurs

encadrent et gèrent administrativement une équipe de conducteurs. Ils assurent l'intégration, le suivi, l'accompagnement et l'évaluation des conducteurs. Ils suivent la qualité de service et les difficultés rencontrées par les conducteurs. Ils assurent l'information et la communication au sein de l'équipe.

» Les Aiguilleurs ou Régulateurs terrain bus/tram

gèrent les circulations et contribuent aux remises à l'heure. Ils définissent les itinéraires, adaptent la circulation en temps réel. Ils gèrent les signaux et aiguillages en application des procédures réglementaires et des règles de sécurité.

» Les Techniciens d'intervention métro terrain

interviennent sur le système métro ainsi que sur les équipements de station de métro en cas d'incident ou de dysfonctionnement. Ils jouent un rôle de veille sur la qualité et la sécurité dans les stations de métro.

» Les Graphiqueurs/habilleurs

planifient la circulation du matériel roulant sur le moyen/long terme. Ils conçoivent et adaptent le plan de circulation qui recense précisément le trafic du parc roulant. Ils définissent les temps de parcours et d'arrêt du matériel roulant. Ils facilitent l'interconnexion entre les différents moyens de transport pour les voyageurs.

» Les Régulateurs PC Bus

assurent l'exploitation des lignes en temps réel. Ils répondent aux possibles problèmes de circulation du matériel roulant et aléas d'exploitation.

» Les Régulateurs PC Mode lourd Tram/Metro

surveillent, depuis le poste de commande, le bon fonctionnement du mode lourd et le respect du programme d'exploitation. Ils interviennent dans la résolution des incidents d'exploitation. Ils assurent la sécurité des voyageurs par action «coup de poing» quand nécessaire.

» Les Techniciens de gestion de station de métro au PCC

assurent la relation commerciale avec les voyageurs en station via les bornes d'appel, la télésurveillance de tous les équipements de station et déclenchent les interventions de services internes et/ou externes.

» Les Régulateurs de stations de vélos, autopartage et autres moyens de transport alternatifs

assurent le bon fonctionnement des moyens de transports alternatifs (vélos en libre-service (VLS), autopartage, trottinettes, navettes maritimes, etc.).

» Les Responsables d'exploitation bus/tram/métro

garantissent la performance d'exploitation et la sécurité du réseau en temps réel. Ils coordonnent l'activité des équipes d'exploitation et des conducteurs. Ils anticipent les problèmes de régulation du trafic et répondent à ces derniers. Ils gèrent les dysfonctionnements d'exploitation.

» Les Techniciens d'exploitation voirie

inspectent et gèrent les routes dans des zones fermées pour les entretenir et les réparer. Ils contribuent à la sécurité et à la fluidité du trafic et vérifient que les panneaux de signalisation, les routes et les trottoirs sont en bon état.

» Les Responsables de la production/des opérations

coordonnent les activités des équipes de la maintenance aux activités d'exploitation. Ils fixent les objectifs d'exploitation et de maintenance. Ils gèrent les risques en lien avec l'exploitation et la maintenance pour limiter les temps de service non assurés. Ils supervisent le service d'exploitation et de maintenance.

» Les Responsables secteur

encadrent l'exploitation d'un secteur du réseau. Ils dirigent et coordonnent les responsables de lignes. Ils supervisent la qualité technique et le bon fonctionnement des lignes sur un secteur. Ils proposent des modifications relatives à l'exploitation des lignes d'un secteur.

» Les Techniciens supérieurs de la circulation

dirigent les opérations de sécurité. Ils garantissent le respect des procédures réglementaires. Ils délivrent les autorisations aux équipes de maintenance. Ils encadrent et dirigent une équipe d'aiguilleurs.

» Les Chefs PCC Bus/Tram

sont responsables en temps réel de la qualité et de la continuité du service rendu aux voyageurs. Ils prennent les mesures nécessaires pour résoudre les incidents en toute sécurité en recherchant une disponibilité optimale. Ils ont la responsabilité opérationnelle de toutes les personnes.

» Les Chefs régulateurs PCC Métro

sont responsables en temps réel de la qualité et de la continuité du service rendu aux voyageurs. Ils prennent les mesures nécessaires pour résoudre les incidents en toute sécurité en recherchant une disponibilité optimale. Ils ont la responsabilité opérationnelle de toutes les personnes intervenant dans l'enceinte du métro ainsi que des techniciens et régulateurs au PC.

» Les Managers de vérificateurs

encadrent et assurent la formation d'une équipe de vérificateurs.

» Les Vérificateurs de perception ou Contrôleurs

assurent un service client en informant les voyageurs de la gamme tarifaire, du fonctionnement du réseau. Ils vérifient la régularité des titres de transport, réalisent les contrôles des titres de transport et des règles propres au transport et la verbalisation des clients. Ils participent aux actions de sensibilisation à la validation et de prévention de la fraude.

Ils informent les voyageurs en cas de situation nominale perturbée.

» Les Directeurs d'exploitation

supervisent et coordonnent l'activité d'un site d'exploitation de transport en commun de personnes, selon la réglementation, les règles de sécurité des biens et des personnes et dans un objectif de qualité (service, coût, délais). Ils coordonnent l'activité d'une équipe d'exploitation (techniciens d'exploitation, responsables de lignes, régulateurs, conducteurs, contrôleurs, ..).

» Les Collecteurs des recettes

collectent les recettes des bornes de vente de tickets. Ils assurent les réserves en monnaie des bornes de vente de tickets. Ils rassemblent les recettes des conducteurs-receveurs.

» Les Agents de magasinage

assurent la réception et le stockage des marchandises, produits nécessaires à la maintenance ou à la modernisation des infrastructures et du parc roulant. Ils participent au suivi et à l'inventaire des stocks.

» Les Gestionnaires d'approvisionnement

gèrent et optimisent la gestion des stocks des marchandises, produits nécessaires à la maintenance ou à la modernisation des infrastructures et du parc roulant. Ils mettent en place le stockage des marchandises et l'inventaire. Ils réceptionnent, étiquètent les marchandises, contrôlent la qualité, documentent tout dommage éventuel et distribuent les marchandises. Ils suivent et gèrent l'approvisionnement dans le respect de la politique d'approvisionnement, optimisent le paramétrage de réapprovisionnement des articles et gèrent la relation logistique avec les fournisseurs.

» Les Responsables d'entrepôt

supervisent et encadrent l'ensemble des opérations logistiques dans un entrepôt. Ils encadrent et dirigent les équipes présentes dans l'entrepôt.

» Les Responsables logistique

gèrent les flux et les stocks de marchandises. Ils encadrent une équipe logistique. Ils maîtrisent les coûts d'approvisionnement. Ils entretiennent les relations avec les fournisseurs et les autres services (maintenance infrastructure, maintenance parc, etc.).

» Les Agents de maintenance des équipements industriels

installent, entretiennent et surveillent les équipements industriels (compresseurs, ponts de levage, tunnels de lavage, etc.). Ils assurent la maintenance de ces équipements (nettoyage, remplacement des pièces, etc.).

» Les Techniciens de maintenance spécialisés infrastructure et équipements industriels

garantissent la maintenance et le bon fonctionnement des équipements et réalisent le diagnostic et le dépannage des équipements. Ils veillent au respect des normes qualité, environnement et sécurité. Ils planifient les opérations de maintenance et gèrent la traçabilité des interventions réalisées.

» Les Techniciens de maintenance spécialisés métros automatiques

assurent la maintenance préventive et curative des automatismes fixes et des réseaux de transmission du système métro ainsi que des liaisons vers le système métro de tous les équipements extérieurs qu'il permet de superviser.

» Les Techniciens de maintenance Billettique

assurent l'entretien préventif et curatif des équipements billettique.

» Les Agents de maintenance d'infrastructures fixes

installent les infrastructures fixes spécifiques du réseau (bâtiments, arrêts de bus...). Ils surveillent les infrastructures, bâtiments, arrêts de bus..., réalisent l'entretien et la modernisation des infrastructures fixes spécifiques. Ils garantissent la maintenance et le bon fonctionnement des équipements et réalisent le diagnostic et le dépannage des équipements. Ils veillent au respect des normes qualité, environnement et sécurité et assurent la traçabilité des interventions effectuées.

» Les Ingénieurs maintenance et travaux génie électrique

organisent et dirigent les opérations de maintenance, de surveillance et de modernisation des infrastructures électriques du réseau. Ils définissent les mesures de sécurité propres aux interventions et vérifient leur application. Ils organisent la production des chantiers de maintenance et arbitrent les plans de charge.

» Les Chefs maintenance patrimoine

assurent l'entretien du patrimoine (coordination des équipes et de la sous-traitance, sécurisation, suivi du budget, etc.). Ils s'assurent de la bonne réalisation du plan de charge et des travaux.

» Les Directeurs maintenance

assurent l'organisation générale de la maintenance et de la disponibilité des matériels nécessaires à l'exploitation dans le respect des règles de sécurité et d'environnement, des engagements contractuels et de la stratégie de l'entreprise. Ils sont forces de proposition pour améliorer la performance et accompagner le développement sur les sujets de maintenance.

» Les Responsables techniques

supervisent et organisent les ateliers et bureaux d'études. Ils dirigent l'entretien des infrastructures, optimisent les moyens humains, matériels et financiers. Ils assurent les relations avec les fournisseurs et sous-traitants. Ils garantissent l'entretien et le fonctionnement des infrastructures.

» Les Agents de manœuvre

conduisent les bus/métros/tramways sur les voies des centres techniques et des ateliers. Ils vérifient la sécurité avant le départ du matériel roulant. Ils entretiennent les installations de sécurité dans les ateliers.

» Les Carrossiers réparateurs

entretiennent et remettent en état les carrosseries des véhicules de transports en commun. Ils démontent les éléments abîmés de la carrosserie, remettent en forme ou remplacent les éléments non réparables. Ils exécutent des travaux sur les vitrages de véhicules de transports en commun et peuvent former des pièces de carrosserie à partir de panneaux, fabriquer et assembler les châssis et les pièces des véhicules. Ils réalisent les mises en peinture.

» Les Chefs d'atelier de maintenance

organisent la gestion du matériel et de l'entretien du parc roulant (planification de la maintenance préventive et corrective, mise à disposition du matériel roulant, etc.). Ils analysent et suivent les coûts de maintenance et les achats de pièces détachées. Ils encadrent les membres de l'équipe de maintenance. Ils produisent le bilan accidentologie du réseau.

» Les Chefs carrossiers

managent une équipe de carrossiers dont ils assurent l'intégration, le suivi et l'accompagnement, la formation, et l'évaluation. Ils pilotent les opérations préventives et curatives de carrosserie sur l'ensemble du parc.

» Les Mécaniciens

contrôlent l'état et assurent l'entretien du parc roulant (examen, test, etc.). Ils effectuent les réparations, assurent l'entretien et la modernisation du parc dans le respect des normes qualité, environnement et sécurité.

» Les Chefs mécaniciens

dirigent et managent une équipe de mécaniciens. Ils réalisent avec leurs équipes les opérations de maintenance et mettent en œuvre les interventions sur les véhicules en tenant compte du contexte sécuritaire, économique, logistique pour les rendre disponibles à l'exploitation.

» Les Mécaniciens préventatifs

assurent les interventions de maintenance préventive des matériels afin de garantir une disponibilité et une conformité sécuritaire et réglementaire du matériel d'exploitation.



» Les Mécaniciens électroniciens

contrôlent, entretiennent et préviennent les dysfonctionnements sur le parc roulant. Ils réalisent les opérations de maintenance préventive et curative de l'ensemble des systèmes de motorisation (électrique, hybride, hydrogène,), les opérations d'installation d'équipements électrique ou électronique, de remplacement ou de remise en état des dispositifs électriques, électroniques. Ils veillent au respect des normes qualité, environnement et sécurité.

» Les managers de techniciens de maintenance du parc

encadrent et managent les techniciens de maintenance du parc. Ils assurent l'intégration, le suivi, l'accompagnement et l'évaluation des équipes de maintenance. Ils veillent au contrôle du parc roulant du réseau et préviennent les éventuels dysfonctionnements par l'anticipation et la localisation des anomalies et veillent au respect des normes qualité, environnement et sécurité. Ils assurent le pilotage des opérations de maintenance préventive et curative de l'ensemble du parc.



Les métiers du développement commercial et institutionnel

» Les Directeurs commerciaux

définissent et mettent en œuvre la politique commerciale de l'entreprise de transport. Ils élaborent la stratégie commerciale.

» Les Chefs de projets appels d'offres

préparent et structurent les réponses aux appels d'offres. Ils analysent les besoins des clients et le cahier des charges de la collectivité. Ils recueillent des informations et analyses nécessaires aux projets d'appel d'offres.

» Les Responsables d'agence commerciale

encadrent une équipe d'avant-vente et d'après-vente. Ils élaborent et pilotent la politique commerciale sur une région, localité. Ils assurent le reporting d'activité.

» Les Chargés des relations institutionnelles

développent et animent des partenariats avec les collectivités, les partenaires institutionnels et privés. Ils structurent et assistent le pilotage des contrats en cours avec les collectivités. Ils assurent le bon niveau de reporting vis-à-vis des clients et partenaires. Ils assurent le suivi contractuel avec les collectivités et partenaires institutionnels et privés.

» Les Gestionnaires de contrats

rédigent, suivent et adaptent l'application du contrat tout au long d'une concession. Ils mettent en œuvre les moyens nécessaires à la maîtrise des risques financiers et juridiques.



Les métiers des études et projets

» Les Chargés d'études marketing

analysent les attentes des clients et de l'offre de la concurrence. Ils étudient les déplacements voyageurs. Ils réalisent les études de satisfaction voyageurs. Ils évaluent l'intérêt des différentes options d'extension du réseau ou des services proposés.

» Les Chargés d'études techniques

analysent les évolutions d'un secteur. Ils collectent et traitent les informations nécessaires à la réalisation d'études. Ils aident à la prise de décision et à la réalisation d'un projet en proposant des scénarios prospectifs (extension réseau, construction de nouvelles infrastructures, etc.).

» Les Chefs de produit

réalisent la synthèse des études de marché. Ils élaborent la stratégie de conception d'un produit/projet (offre commerciale, ligne, matériel, mode de transport, etc.). Ils établissent le plan de communication. Ils suivent le déploiement du projet/la mise en vente du produit et évaluent ses résultats.

» Les Chefs de projet SI

analysent les besoins des utilisateurs. Ils élaborent le cahier des charges, le planning et le budget d'un projet informatique. Ils dirigent les équipes de conception du projet.

» Les Conducteurs de travaux patrimoine

préparent les opérations de génie civil (étude de dossiers techniques, élaboration de budgets, demandes d'autorisation, sélection des fournisseurs et des équipes de construction). Ils dirigent les opérations de génie civil sur les travaux de patrimoine (définition des plans de charge, définition des procédés de construction, etc.). Ils encadrent le personnel et les équipes de construction.

» Les Ingénieurs / Techniciens supérieurs d'études génie civil

effectuent les calculs et simulation dans le cadre d'études pour la réalisation et l'entretien des infrastructures. Ils encadrent la conception du projet et dirigent la réalisation des travaux.

» Les Ingénieurs / Techniciens supérieurs d'études techniques

dirigent l'analyse en amont des projets de développement d'équipements et de matériel. Ils élaborent les documents techniques, cahiers des charges, procédures et référentiels permettant de consulter le marché pour réaliser des projets. Ils assurent le rôle de maîtrise d'ouvrage technique sur les projets en phase de réalisation.

» Les Ingénieurs/Techniciens supérieurs méthodes

conçoivent les procédés d'exploitation, de maintenance et de construction. Ils améliorent les méthodes de travail et les outils existants. Ils optimisent les coûts et délais des opérations. Ils garantissent les normes de sécurité et de qualité des opérations de maintenance du matériel fixe et roulant.

» Les Ingénieurs / Techniciens supérieurs produits/services

étudient les opportunités de mise en œuvre de nouveaux produits/services. Ils procèdent aux essais. Ils veillent aux respects des normes de qualité et sécurité. Ils suivent le développement de produits/services sur les réseaux, assurent le suivi, préparent les réseaux au changement de produits/services.

» Les Responsables de bureaux d'études et méthodes

définissent et coordonnent le déploiement ou l'adaptation du plan de transport d'un territoire. Ils analysent les besoins du territoire et améliorent l'offre de transport. Ils participent au déploiement des méthodes d'exploitation et de maintenance pour optimiser la performance de l'exploitation et de la maintenance.

» Les Responsables marketing

analysent les besoins d'un territoire et des voyageurs. Ils accompagnent les équipes commerciales pour leur proposer une offre adaptée et attractive. Ils développent de nouvelles offres de transport et de nouveaux transports. Ils conçoivent les campagnes de communication permettant d'accompagner le développement de l'entreprise et du trafic. Ils encadrent les équipes marketing.

» Les Responsables de la performance opérationnelle

déploient les outils et méthodes d'amélioration de la performance du réseau dans tous les secteurs de l'entreprise. Ils assurent l'efficacité et la performance des résultats du réseau à partir des objectifs fixés par l'AOM. Ils participent à l'élaboration des projets d'amélioration dans les domaines de l'exploitation, de l'administration, de la qualité, des ressources humaines, etc. et supervisent leur déploiement.



Les métiers supports

» Les comptables

enregistrent et classent les pièces comptables relatives à l'activité économique de l'entreprise. Ils analysent et gèrent les comptes de l'entreprise. Ils préparent les clôtures comptables et de gestion.

» Les Assistants de direction

assistent un ou plusieurs responsables. Ils optimisent la gestion des plannings (préparation réunion, gestion du planning, etc.). Ils organisent et coordonnent les informations internes et externes.

» Les Directeurs de société

dirigent la gestion globale (administrative, financière, opérationnelle, commerciale..) de l'entreprise. Ils élaborent la stratégie commerciale de l'entreprise. Ils encadrent les équipes du réseau et animent les relations sociales. Ils rendent compte de l'activité de l'entreprise auprès de son autorité organisatrice.

» Les Acheteurs

achètent les produits en fonction des besoins de l'entreprise. Ils négocient les prix, les délais et le service après-vente des produits.

» Les Assistants contrôle de gestion

assistent les contrôleurs de gestion. Ils participent aux prévisions, à la conception des budgets et à la préparation des reportings. Ils collectent les informations auprès des directions opérationnelles.

» Les Contrôleurs de gestion

effectuent toutes les opérations se rapportant au contrôle de la gestion de l'entreprise et des filiales. Ils exercent une surveillance des indicateurs de gestion mis en place pour évaluer l'activité de l'entreprise et fournissent les informations à la direction. Ils apprécient les causes et les effets des écarts identifiés entre les objectifs et les réalisations. Ils peuvent proposer à la direction des actions correctives à mettre en œuvre.

» Les Directeurs / Responsables administratifs et financiers

encadrent les équipes comptables et financières. Ils élaborent le budget et les prévisions budgétaires de l'opérateur. Ils mettent en place les procédures de gestion. Ils valident le volet économique des réponses aux appels d'offres.

» Les Ingénieurs financiers

analysent les finances de l'opérateur et mesurent les risques financiers des opérateurs. Ils optimisent les montages financiers complexes. Ils assistent et conseillent la direction locale dans la stratégie financière.

» Les Responsables d'équipe achat

pilotent les achats en fonction de la stratégie de l'entreprise. Ils encadrent une équipe d'acheteurs.

» Les Gestionnaires d'assurance

gèrent les contrats d'assurance souscrits par l'entreprise et vérifient les clauses des contrats.

» Les Juristes

assistent et conseillent la direction. Ils recueillent les informations nécessaires au suivi des contrats. Ils assurent la sécurité juridique en veillant à la conformité juridique des contrats, outils, etc. Ils participent à l'élaboration des montages juridiques de l'entreprise.

» Les Responsables juridiques

conseillent et apportent une expertise juridique dans différents domaines juridiques (assurance, autorisation, etc.). Ils encadrent une équipe de juristes et de chargés d'affaire juridique.

» Les animateurs de la qualité de service

établissent les procédures qualité et assurent leur mise en œuvre. Ils sensibilisent les équipes de production. Ils suivent la politique qualité. Ils assurent la formation et l'information sur la qualité. Ils suivent et analysent les données de contrôle. Ils analysent les causes des incidents qualité et élaborent des retours d'expériences associés.

» Les Responsables qualité

définissent et mettent en œuvre la politique qualité de l'entreprise. Ils garantissent la conformité des produits et services aux exigences internes et externes. Ils coordonnent les activités de pilotage et de surveillance de la performance.

» Les Assistants RH

réalisent le suivi administratif de la gestion du personnel et de la formation. Ils préparent et contrôlent les bulletins de salaires. Ils participent à l'élaboration du bilan social de l'entreprise.

» Les Chargés de recrutement

définissent les postes à pourvoir et les profils de candidats associés. Ils rédigent les annonces d'embauche et les diffusent sur les plateformes dédiées. Ils sélectionnent les candidats (sélection des cv, entretiens d'embauche). Ils développent des outils et modes de recrutement selon la politique de l'entreprise. Ils gèrent des mutations et des promotions internes et suivent l'intégration des salariés.

» Les Directeurs des RH

recueillent auprès des responsables de secteur et de la direction les besoins et problématiques en termes de ressources humaines. Ils établissent une stratégie de gestion du personnel. Ils encadrent la gestion du personnel. Ils assurent la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC).

» Les Gestionnaires de paie

collectent et traitent les informations des salariés (absence, arrêts maladies, congés, etc.). Ils établissent et rédigent les bulletins de paie. Ils transmettent les documents aux organismes extérieurs tels que l'Urssaf ou Pôle emploi. Ils conçoivent des documents de synthèse relatifs aux salariés (masse salariale, tableaux de bord, etc.).

» Les Responsables de formation

définissent et mettent en place la politique de développement des compétences des salariés. Ils analysent les besoins en formation de l'entreprise et des salariés. Ils construisent le plan de formation de l'entreprise.

» Les Formateurs ou Moniteurs

dispensent les formations pour les nouveaux salariés, les formations réglementaires ainsi que celles définies dans le plan de développement des compétences de l'Entreprise.



MÉTHODOLOGIE

Ces éléments sont issus d'un travail réalisé dans le cadre de l'EDEC PIC Mobilités.

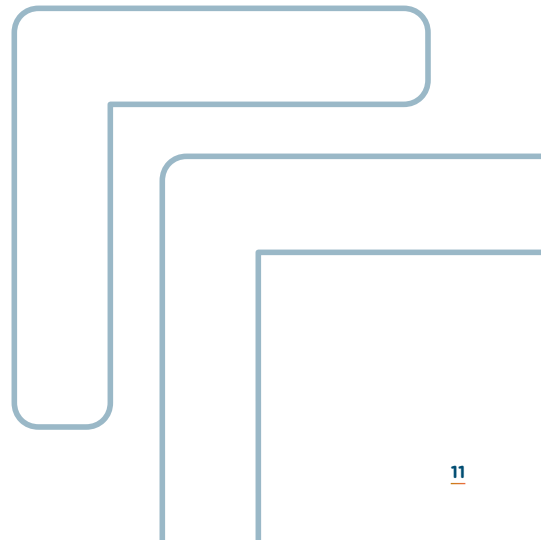


Étude réalisée entre décembre 2021 et janvier 2022.
Pilotée par OPCO Mobilités avec les représentants de la branche professionnelle des transports urbains et la DGEFP.



La branche des transports urbains couvre les entreprises appliquant la Convention collective nationale des réseaux de transports publics urbains de voyageurs IDCC 1424.





« Cette action est réalisée dans le cadre de la démarche portant Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences [EDEC]. Elle bénéficie d'un cofinancement et de l'expertise du ministère en charge de l'Emploi [DGEFP] au titre du Plan d'Investissement dans les Compétences [PIC]. »

